



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

LE TEMPS DES GRANDES ÉTUDES : LA CANALISATION DE LA SIÈGNE ASVPVS n°

Contrairement au canal de Coutances jusqu'au pont de la Roque, sur la Souilles qui fut ouvert à la circulation fluviale le 29 juillet 1840, le projet de canalisation de la Siègne fut nettement plus laborieux pour être définitivement abandonné. Un dossier canalisation de la Siègne, couvrant la période 1842-1866, est conservé aux archives nationales en F/14/7337. En ce qui concerne la Souilles « *plusieurs ingénieurs, d'après le rapport sur l'état de la généralité de Caen en 1700, qui ont passé par Coutances et qui ont arpenté et nivelé cette rivière de Souille, ont assuré qu'il était aisé par le moyen de canaux de faire venir des bateaux plats jusqu'à Coutances, ce qui serait d'une grande utilité et d'une commodité admirable pour tout le pays voisin.* » Cependant ce canal n'eut pas la réussite escomptée dont le trafic concernait essentiellement le transport des bois et du chardon venus du port de Regnéville. Il fut rapidement déclassé. Et pourtant elle était attendue cette canalisation de la Siègne, notamment pour les transports de la pierre provenant des carrières de marbre exploitées par les sieurs Desmoulins, père et fils ce qui fit écrire monsieur Bourlet-de-la-Vallée dans son rapport « *que ces belles carrières ne soient point exploitées comme elles méritent de l'être, mais nous sentons qu'il faudrait pour cela que les moyens de transport fussent plus faciles et moins dispendieux* », « *espérons cependant que la terminaison du canal de la Siègne, si instamment demandée, ne se fera pas longtemps attendre, et joignons nos vœux à ceux qui ont déjà été exprimés pour l'achèvement de cette voie de communication, grâce à laquelle l'exploitation de ces carrières et l'industrie des marbres pourraient acquérir un grand développement.* » Les marbres de Montmartin eurent leur période de succès dans les aménagements de toutes natures, que ce soit dans les constructions d'immeubles (fermes, écoles, mairies, etc.) ou réhabilitations de maisons anciennes ou bien encore, et à titre d'exemple, à la cathédrale de Coutances dont les colonnes furent recouvertes de marbres de différentes couleurs. Je note aussi l'acquisition de mobilier religieux, comme par exemple, parce qu'il est précisé, l'acquisition de fonts-baptismaux en « marbre de Montmartin » destinés à l'église Saint Martin de La lande-d'Airou qui furent posés le 9 avril 1784. Il suffit, L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

pour s'en convaincre, de remarquer sur de nombreux édifices l'emploi de ce matériau. Une étude sur la faisabilité de la canalisation de la Siègne va être entreprise entre 1840 et 1846. Mais c'est essentiellement pour les transports de tangué et de chaux que la canalisation de la Siègne est vivement désirée dans le canton de Gavray.

Chaque année plus de 40 000 tonnes de tangué sont transportés sur les routes. La chaux qui se fabrique à Montchaton, au pont de la Roque et à Hyenville s'importe aussi en grande quantité dans l'intérieur des terres. Les coûts de transport par le canal, selon les ingénieurs, seraient réduits par deux. Le transport des autres objets, tels que les bois, les céréales, les cidres, les fourrages, les pierres à bâtir, etc., permettraient une économie annuelle de 108 000 francs au bénéfice du pays. Le Conseil général de la Manche exprime en 1839 le désir de voir étudier la canalisation de la Siègne, s'il n'est possible jusqu'à Villedieu, du moins jusqu'à Gavray. Il insiste dans sa session suivante de 1840 qu'on s'occupât de l'étude du projet de canalisation de la Siègne en même temps que celle de la Vire supérieure. Mais comme il n'y a plus qu'un seul et même ingénieur pour les deux arrondissements de Coutances et de Saint-Lô, quel que soit le zèle et l'activité de ce jeune et laborieux ingénieur, qui ne laisse rien à désirer, il ne lui a pas été possible encore, avec le service qui lui est incombé, de s'occuper de la Siègne.

L'ingénieur Deslandes termine l'avant-projet qu'il remet au Conseil général en 1841. La Siègne prend sa source à environ trois lieues au-dessus de Villedieu où elle est encore très faible et présente d'ailleurs une pente assez forte qui se continue jusqu'à Gavray, puisqu'entre ces deux points, distants de moins de quatre lieues, en suivant la vallée de la Siègne, il existe sur cette rivière 18 moulins. De Gavray au pont de la Roque, la pente est beaucoup moindre puisque sur un développement de 31100 mètres la Siègne présente une chute totale de 24,50 mètres. Dix moulins utilisent une partie de cette pente (environ 16 mètres de chute effective). Le reste existe en lit de rivière et doit être racheté en même temps que la chute utilisée par des écluses et des barrages. A cet effet il suffira de construire seulement dix écluses chacune correspondante à un moulin. Huit écluses auraient pu suffire mais il aurait fallu détruire deux moulins (ceux de Valencey et de la Nation) et l'indemnité à payer jointe aux dépenses pour creusement du lit auraient occasionné une dépense plus grande que celle de la

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

construction de ces deux écluses dont les chutes et par conséquent les hauteurs des bajoyers sont très faibles. Aucun moulin ne sera donc détruit ni même privé de ses voies d'accès parce que des ponts seront placés sur les musoirs d'aval des écluses partout où leurs canaux de dérivation interrompent les communications. On a évité la construction d'une écluse à grande chute et de la fondation très difficile en joignant le canal de la Siègne à celui de la Soules, en amont de l'écluse de la Roque qui servira à la fois aux deux canaux et rachètera pour celui de la Siègne une chute de 2, 50 mètres créée par un barrage qui devra être établi à environ 450 mètres en amont du pont de la Roque. Toutes les écluses seront placées sur des canaux de dérivation dont le profil transversal aura une largeur de 8 mètres en plafond et des talus dressés à l'inclinaison ordinaire d'un et demi de base pour un de hauteur.

L'avant-projet pour la canalisation de la partie de la Siègne comprise entre Gavray et le pont de la Roque est rédigé sous la date du 23 août 1841 et présenté le 3 septembre 1842. Une enquête a eu lieu en 31 juillet 1842. Diverses modifications sont demandées le 3 septembre 1842 par le Sous-secrétaire d'état des travaux publics, notamment l'élaboration d'un cahier des charges et de tarif. Les localités concernées sont invitées, suite à la dépêche ministérielle du 9 décembre 1842, par le Préfet de la Manche à s'exprimer sur les subventions qu'elles seraient prêtes à voter pour assurer le succès de la concession. La vallée de la Siègne ayant été inondée jusqu'en mai 1842, il n'a été impossible de faire les sondages pour connaître la nature des terres à fouiller pour l'ouverture des dérivations, l'approfondissement des biefs. Les résultats ne furent connus qu'à partir du 19 juillet 1842. Le coût des opérations est évalué par l'ingénieur à 900 000 francs dont 673 000 francs pour les travaux et 187 000 pour les indemnités. Ce projet est examiné par le Conseil général des Ponts-et-chaussées le 9 décembre 1842 est renvoyé à l'administration départementale pour être modifié par les ingénieurs avant d'être examiné par le ministre des travaux publics. Un ajournement de l'exécution de la canalisation de la Siègne entre Gavray et le pont de la Roque est demandé. L'ingénieur en chef, monsieur Méquet, propose qu'il soit limité à la portion comprise entre le pont de Hyenville et le pont de la Roque, c'est-à-dire sur une longueur de 5100 mètres au lieu des 23800 mètres initiaux. Indépendamment du projet de canalisation, d'autres études sont entreprises par l'ingénieur Trit pour étudier la canalisation de la Siègne en amont

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

de Gavray et sa jonction possible avec la Vire à Pont-Farcy. Ces résultats sont transmis aux autorités le 30 juillet 1845. Ils se divisent en quatre dossiers : 1° la partie comprise entre Regnéville et le pont de la Roque, 2° celle comprise entre le pont de la Roque et Gavray, 3° la section entre Gavray et Villedieu et enfin, le 4° point concernant la jonction entre Villedieu et Pont-Farcy. Le Conseil général de la Manche rappelle l'importance et l'urgence de la canalisation de la Siègne dont les études pour la partie comprise entre Gavray et Villedieu sont fort avancées et ne nécessitent plus qu'un travail de cabinet. Le dossier pour la partie comprise entre Gavray et le pont de la Roque est régularisé et sera communiqué au Conseil général qui a voté la somme de 60 000 francs. Le travail présenté en 1846 par l'ingénieur en chef, monsieur Méquet, est une nouvelle fois revu et complété par les ingénieurs qui persistent dans leurs conclusions négatives compte tenu des difficultés qui seraient rencontrées. Un article de journal, pour le moment inconnu (extrait du fonds René Asselin aux archives départementales de la Manche), sous le titre « le port de Gavray » traite à nouveau du projet dans le cadre du centième anniversaire « *il y a cent ans, fut dressé un projet de canalisation de la Siègne entre Gavray et le pont de la Roque. Il s'agissait de faciliter le transport dans le canton de Gavray de la tange et de la chaux fabriquée à Montchaton, au pont de la Roque. A Hyenville la chaux était très employée en agriculture : pour la tange, des milliers de voitures ne cessaient de sillonner les routes pour l'emporter aux exploitations. On espérait aussi transporter par le canal, les bois, les céréales, les fourrages, les pierres à bâtir. Les lignes du projet : de Gavray au pont de la Roque, soit une longueur de 31 kilomètres, la Siègne présente une différence de niveau de 24 mètres. Dix écluses, des barrages devaient avec les 10 moulins établis racheter cette pente. Aucun moulin n'était détruit ; ceux de Valençay et de la Nation avaient été menacés, mais la construction de 2 écluses avait été jugée moins onéreuse que la suppression des moulins. Les nombreuses sinuosités de la Siègne obligeaient à faire de multiples redressements, le trajet passait de 31 kilomètres à 23. Les écluses placées sur des canaux de dérivation devaient avoir 20, 50 m de longueur et 4, 20 m de largeur avec une profondeur d'eau de 1, 30 m à l'étiage dans les dérivations. Le canal de la Siègne était joint à celui de la Souilles en amont de l'écluse de la Roque. Les transports devant être faits par de grands bateaux halés par des chevaux : deux chemins de halage de 3 mètres de largeur étaient prévus,*

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

permettant de suivre les sinuosités, le déplacement du cheval et même la direction du vent. Modifications aux ponts : six ponts existaient sur la Siègne, celui de Hyenville seul devait être modifié : la grande arche n'ayant que 3 mètres 50 de largeur devait être élargie et portée à 4, 50 mètres. Les grilles à barreaux serrés, qui fermaient presque constamment les arches du pont neuf de Montchaton, devaient être enlevées. Ainsi disparaissait le monopole de la pêche qui existait au profit du propriétaire de ces grilles. Les ports : six ports devaient être créés : au pont de Hyenville, au pont de Quettreville, près du ruisseau de Rovins, au pont de Cérences, au pont Rouge, et enfin à Gavray. Celui-ci devait être le plus important présentait une longueur de 200 mètres, une largeur de 20 mètres, le long d'un bassin de 25 mètres de largeur. Les dépenses étaient évaluées à 900 000 francs soit 200 000 francs pour achat de terrain, 625 000 francs pour travaux, et 75 000 francs d'imprévus. La construction d'écluses n'était pas envisagée, on demandait aux meuniers de faire le service moyennant rétribution. L'établissement des chemins de fer, le développement accordé à l'entretien des routes, devait faire ajourner ce projet et amener en même temps la ruine du petit canal de la Souilles qui avait tant contribué à la prospérité de Regnéville et Coutances ».

Canalisation ASVPVS n° 49

Monsieur de Montbrière, subdélégué de Coutances adresse cette correspondance à l'Intendant de la Généralité de Caen pour lui faire part d'un avis, le 3 février 1765. Cette pièce est conservée dans le dossier coté C4064 des archives départementales du Calvados. Voici la restitution du contenu « La rivière de Siègne, qui prend sa source dans la forêt de Saint-Sever, Election de Vire, parcourt l'Election de Coutances sur une distance de cinq à six lieues et va se perdre dans la mer au pont de la Roque, à une lieue de Coutances, est la seule rivière de l'Election qu'on présume pouvoir mettre en état de porter bateau. Pour y parvenir il y aurait bien du travail à faire, plusieurs moulins d'un grand produit à détruire et même quelques ponts. Dans quelques endroits il serait absolument nécessaire d'élargir et d'approfondir le lit de cette rivière

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

dont la navigation procurerait bien des avantages par la facilité qu'on aurait de faire venir de la forêt de Gavray et paroisses voisines, des bois de chauffage et de construction. On pourrait peut-être aussi faire porter dans ces paroisses de la tangué qui fertiliserait les terres, ce qui serait très avantageux. Il n'y a point dans l'Election de Coutances de rivière navigable, il n'y a point de péages ni de canaux et on n'a aucune dévotion qu'il n'y en ait jamais eu. » Je n'ai pas réussi à retrouver le contenu du projet de canalisation de la Siègne réalisé sous Louis XVI. Cette lettre démontre la modération vis-à-vis du projet.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.